

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

L'an deux mil vingt-deux, le 19 juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 11 juillet 2022

Présents :

MMES Annie CHARTREZ, Hélène ROUX-DIT-RICHE, Sophie JACOB-GAUTHERET,
MM. Christophe JOLY, Martial CHEVALIER, Frédéric REFOUVELET, Christophe SUBTIL, Laurent CLAUS

Absents/Excusés :

MME Patricia CHAMBARD, Corinne AGIUS, Aurélie CAVALLERO, Benedicte JOURDIN

MM. Loïck YONNET, Morgan MERLE

A été élu secrétaire de séance : Madame ROUX-DIT-RICHE Hélène

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2022-06-20

Passation de l'Avenant n°1 au marché Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la garderie, de la cantine, d'un préau et des abords de l'école.

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire au cabinet ATELIER 3 pour un montant total d'honoraires initial provisoire de 109 740 € HT

L'Estimation prévisionnelle provisoire des travaux était de 1 180 000 HT

L'Estimation prévisionnelle définitive en phase APD est de 993 000 HT (valeur avril 2022)

L'écart provient surtout de la non réalisation des logements prévu au programme (*estimation 200 000 € HT*)

S'agissant du montant définitif des honoraires :

Pour rappel le forfait de rémunération pour les missions ESQ à AOR était fixé à prix forfaitaire provisoire.

La mission complémentaire OPC était rémunérée sur la base d'un prix forfaitaire définitif.

La rémunération du Maître d'œuvre reste inchangée pour les éléments de missions DIAG/ESQ et APS puisque les premières phases d'études ont été effectuées sur la totalité du programme initiale. Le taux de rémunération prévue au marché est ensuite appliqué aux phases d'études suivantes

La rémunération des autres éléments de missions est le produit du taux de rémunération fixé dans le marché (8,30%) par le montant du coût des travaux mentionné ci-dessus soit 85 057,57€ HT.

Le montant total des honoraires du marché est donc porté à 96 857,57 € HT détaillé par éléments de missions et co-traitants suivant l'annexe financière fournie par le titulaire du marché.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 19/11/2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

ADOpte l'avenant N°1, annexé, relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la garderie, de la cantine, d'un préau et des abords de l'école

- portant fixation du montant définitif du montant des honoraires du maître d'œuvre,
- portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 993 000 € HT
- approuvant la phase APD

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous, les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

Délibération 2022-06-21

Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région

La commune de Montracol mène depuis plusieurs mois une réflexion sur son groupe scolaire composé des écoles, des locaux de la cantine et de la garderie périscolaire, ainsi que sur les abords. Au regard de l'évolution des effectifs des enfants fréquentant les écoles, les locaux et installations ne sont plus adaptés.

En avril 2021, la commune de Montracol a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité en vue du réaménagement du pôle scolaire. Cette étude a permis d'évaluer différents scénarios de réaménagement et à la commune de se positionner.

Sur la base du scénario retenu, une mission de programmation a été conduite pour une opération globale de réaménagement des bâtiments et des abords avec un montant total de dépenses de 1 090 000 € HT, études et maîtrise d'œuvre comprises.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Montracol souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat Région.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération 2022-06-22**Offre de financement Caisse d'Epargne – Projet Cantine-Garderie**

Dans le cadre de la recherche de financement pour le projet cantine-garderie, la Mairie a reçu de la part de Caisse d'Epargne **une offre de financement à taux indexé sur le livret A d'un montant de 300 000 € sur une durée de 25 ans.**

TABLEAU D'AMORTISSEMENT	
Montant (en €)	300 000,00
Durée totale (en nombre d'échéances)	100
Profil d'amortissement	Amortissement progressif
Taux de progression (en %)	1,30%
Périodicité des amortissements	Trimestrielle
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
Différé d'amortissement	0
Point de départ d'amortissement	25/10/2022
Date de première échéance	25/01/2023
Date de deuxième échéance	25/04/2023
Base de calcul	Exact/360
Nombre de périodes	1
Type de produit	
Taux d'intérêt (en %)	1,300%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre de financement de la Caisse d'Epargne pour un montant de 300 000 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tout document y afférent

Délibération 2022-06-23**BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 – PROJET REAMENAGEMENT CANTINE-GARDERIE**

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Projet de réaménagement de la cantine-garderie et la délibération 2021-10-25, attribuant le marché de Maîtrise d'œuvre

Vu l'opération 00121 du budget principal 2022

Vu l'offre de financement de la Caisse d'Epargne d'un montant de 300 000 €

Il convient de prendre la décision modificative suivante, sur le budget principal 2022 :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT Opération 00121				
D 2312 – Agencements et aménagements de terrains		100 000 €		
TOTAL D 2312 : Agencements et aménagements de terrains		100 000 €		
R 1641 - Emprunt				100 000 €
TOTAL R 1641 : Emprunt				100 000 €
TOTAL		100 000 €		100 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative N°1
- **DECIDE** de modifier le budget primitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats et titres correspondants

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame JACOB-GAUTHERET

Formations élus

Dans le cadre des formations proposées par l'AMF (Association des Maires de France) à destination des élus, Mme JACOB-GAUTHERET a participé à deux webinaires en mairie :

- **FCTVA** : « grands principes et automatisation », le **23 juin 2022**
Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) constitue le plus important soutien de l'Etat à l'investissement public local. Il permet d'assurer une compensation de la charge de TVA supportée par les collectivités sur leurs **dépenses d'investissements** (ex : dépenses relatives à la voirie et aux bâtiments publics ou encore dépense d'entretien des réseaux).
La réforme de l'automatisation du FCTVA devrait simplifier pour les collectivités les actions déclaratives préalables sans pour autant modifier les régimes de versement.
- « **La gestion du bruit à l'échelle communale** », le **05 juillet 2022**
Le bruit constitue pour les habitants l'une des nuisances les plus fortement ressenties et représente l'une des principales sources de réclamation, en ville comme à la campagne. Garant de la tranquillité publique, le maire doit prendre, au titre de ses pouvoirs de police administratif et judiciaire, toutes les mesures pour lutter contre toute forme de nuisance sonore. Il dispose pour cela d'un certain nombre d'outils qui ont été présentés lors de cette formation en ligne.

Prochaines manifestations

- La journée des sentiers pédestres
Cette manifestation, organisée par le MLA, aura lieu le **28 août prochain** à Montracol. La présence des élus à cette journée ainsi qu'à la réunion de préparation qui aura lieu le 17 août à 18h30 est vivement souhaitée par Mr Gilles AGIUS, le Président de l'association.

- Forum des associations

La deuxième édition aura lieu le **03 septembre prochain** de 10h00 à 12h00 à la Salle Polyvalente de Montracol.

Les invitations officielles ont été envoyées aux associations. A ce jour, une dizaine d'associations ont répondu présentes.

Budget communal

Un prochain point budget, pour comparer les crédits consommés de la commune avec ceux inscrits en trésorerie, sera réalisé le **05 septembre** à la mairie

Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER

Monsieur CHEVALIER revient sur le souhait du lotissement Chantoiseau de rétrocéder la voirie à la commune. Il informe que les travaux attendus ont été réalisés. La commission voirie les validera lors d'une visite qui aura lieu début septembre.

Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET

Finances publiques

Dans le cadre de la réforme sur la responsabilité des gestionnaires publics, Mr REFOUVELET a participé à une réunion d'information et d'échanges avec la DDFIP de l'Ain le **06 juillet dernier** à Polliat avec au programme :

- **La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics**, qui va entrer en vigueur le 1er janvier prochain, dont le périmètre embarquera, au même titre que les comptables publics, les personnels administratifs des collectivités locales œuvrant dans le domaine de la dépense et de la recette pris au sens large
- Un point d'étape sur le **déploiement du nouveau réseau des finances publiques**, avec notamment la création de Services de Gestion Comptable (SGC) et des postes de Conseillers aux Décideurs Locaux
- Une information sur le transfert à venir de **la liquidation des taxes d'aménagement** (de la DDT vers la DGFIP) avec une présentation de l'impact de la réforme sur les collectivités locales.

Syndicat Intercommunal VRVJ

Mr REFOUVELET a participé à une réunion le **23 juin dernier** concernant le programme de travaux d'extension et de renouvellement du réseau d'eau potable.

Quelques points importants :

- ➔ La hausse actuelle des coûts des matériaux qui a malheureusement un impact sur la rénovation des réseaux
- ➔ Les travaux 2022 Route de Chaveyriat et Route de Montcet seront terminés d'ici la fin de l'année. En 2023, une deuxième portion route de Chaveyriat ainsi que la route de St André-sur-Vieux-Jonc seront concernées par ces travaux.
- ➔ Au niveau du rendement des travaux, celui-ci n'a pour l'instant pas été respecté mais il était de toute façon inatteignable (78.6 % en 2021).
A noter que le contrat de service public avec Aqualter arrive à échéance en novembre 2023 et qu'un nouvel appel d'offre sera lancé.
- ➔ La question de l'aspect environnemental a également été abordée avec la révision du taux pour le seuil d'alerte aux résidus de produits phytosanitaires (revu à la baisse) et l'instauration de textes réglementaires pour la garantie sanitaire de ressource en eau afin d'avoir une meilleure gestion de l'eau.

[Intervention de Madame H el ene ROUX-DIT-RICHE](#)

Intercommunalit 

Mme ROUX-DIT-RICHE a particip     une Conf rence Territoriale Bresse-Dombes **le 22 juin dernier**   St Andr  sur Vieux Jonc, avec notamment   l'ordre du jour :

- La pr sentation des mesures phares pour 2022 quant   la pr vention des d chets m nagers et assimil s
- Les diff rents sujets d'actualit s de la th matique transports/mobilit , comme par exemple l'augmentation des lignes de bus urbaines ou l'augmentation du prix du ticket pour les transports   la demande.

Site internet

Suite   la r forme des r gles de publicit , d'entr e en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivit s territoriales, une mise   jour du site internet a  t  n cessaire afin de garantir une meilleure lisibilit  des informations.

[Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL](#)

S curit  b timents

Le SDIS a proc d    une visite p riodique de la Salle Polyvalente **le 21 juin 2022** qui s'est tr s bien pass e puisque la sous-commission a  mis un avis favorable   l'accueil du public dans l' tablissement et a port  la prochaine visite   2027.

Infiltrations mairie

Des devis remis   jour ont  t  demand s aux diff rentes entreprises devant effectuer les travaux de r parations   la mairie afin de recevoir une nouvelle offre d'indemnit  de la part de l'assurance.

SIVOSS

Pour f ter la fin de l'ann e scolaire, un moment convivial d' change et de partage a eu lieu **le 28 juin dernier**   Montcet en pr sence des agents du SIVOSS.

A noter que pour la rentr e prochaine, 2 remplacements longs sont d'ores et d j    pr voir.

Projet cantine garderie

Monsieur SUBTIL a rencontr  Monsieur VANNIER du SIEA pour l'installation de l' clairage du futur parking  cole-salle polyvalente ainsi que la mise en place d'une borne de recharge pour v hicules  lectriques. En effet, les communes auront l'obligation d'ici 2025 d'installer au moins une borne par commune.

[Intervention de Monsieur Laurent CLAUS](#)

Monsieur CLAUS fait part au conseil de son interrogation quant   l'installation des nombreux poteaux fibres dans la commune et qui va demander d'importantes op rations d' lagage au bords des chemins.

[Intervention de Monsieur David LAFONT](#)

Voirie

Le programme de travaux 2022 se termine cet  t  avec les derni res interventions pr vues route de la Corbine, Route du Moulin Cuzin et au lieu-Dit Le Putin.

Intercommunalité

Monsieur le Maire a participé **le 18 juillet dernier** à une Conférence des Maires.

L'ordre du jour reprenait les sujets abordés en conférence Bresse-Dombes, à savoir la prévention des déchets ménagers et assimilés ainsi que la thématique transports/mobilités.

Néanmoins deux autres points ont été abordés :

- Une présentation des missions et actions du Centre De Gestion de l'Ain
- Les axes prioritaires de la deuxième partie du projet de territoire (PET) à savoir
 - Le volet mobilité
 - La réhabilitation thermique des bâtiments
 - Le réaménagement du centre Bourg
 - Les équipements de proximités (aide au dernier commerce)

Relais petite enfance

Une rencontre a eu lieu entre les Maires des 3 communes dans lesquelles intervient le relais petite enfance « les 3 lutins », une structure qui propose notamment un temps collectif pour les assistantes maternelles de Montracol, Polliat et Vandeins.

Depuis 2019, ce relais est géré par l'association Alfa3A, avec laquelle une discussion sera nécessaire pour faire le point sur la participation financière des 3 communes qui bénéficient de ce service.

CPNI de Montracol

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'activités 2021 du SDIS avec notamment le bilan des interventions sur Montracol : 29 interventions en 2021 contre 65 en 2020 et 46 en 2019.

Projet cantine-garderie

Un permis de construire va être déposé avant le fin du mois de juillet pour la totalité du projet.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 13 septembre à 20h30

La séance est levée à 22h58

Le Maire



Le secrétaire de séance



